



L'Alternance travail-études (ATE)

Programmes offerts en formule ATE au Cégep de Sorel-Tracy :

- ✓ Techniques de pharmacie
- ✓ Techniques de génie mécanique
- ✓ Techniques de l'informatique : développement d'applications Web et mobiles
- ✓ Environnement, hygiène et sécurité au travail
- ✓ Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
- ✓ Techniques d'administration et gestion
- ✓ Techniques juridiques

Formule Alternance travail-études

Qu'est-ce que l'alternance travail-études (ATE) ?

Il s'agit d'une approche pédagogique qui fait alterner des périodes de formation avec des **expériences en milieu de travail rémunérées, non créditées, accessibles aux personnes étudiantes de 1^{ère} et 2^e année**. C'est un contrat de travail qui unit la personne étudiante et l'entreprise. L'ATE au Cégep de Sorel-Tracy a les caractéristiques suivantes :

- Les stages débutent après la session d'hiver, à la fin mai pour se terminer à la mi-août, avant la session d'automne
- Les stages ont une durée moyenne de 8 à 13 semaines pour un minimum de 28 heures par semaine
- Le contenu de l'offre est défini par l'entreprise, en collaboration avec le collège, afin de favoriser le transfert et la consolidation des compétences acquises dans le programme d'études de la personne étudiante
- Les personnes étudiantes sont sélectionnées par les employeurs à la suite de l'analyse des curriculums vitae, des entrevues et si nécessaire, des relevés de notes
- Le rendement de la personnes étudiantes est évalué par un employé de l'entreprise-hôte (nommé son superviseur)
- Le coordonnateur ATE du programme fait également une visite de ses personnes étudiantes en stage durant l'été. Il réalise une rencontre avec le stagiaire et l'entreprise, dans le but de faciliter la communication et une rétroaction constructive

Les milieux de stage

La recherche des milieux de stage est sous **la responsabilité première de la personne étudiante**, en collaboration avec le Service des stages ATE. De plus, les entreprises intéressées peuvent proposer des projets de stage aux personnes étudiantes. Chaque projet de stage ATE doit être soumis à la personne responsable des stages.

La procédure de jumelage personnes étudiantes - entreprise

Les entreprises qui sont intéressées à accueillir des stagiaires doivent :

- 1) Compléter le formulaire en ligne sur le lien suivant, pour y déposer leur offre de stage. Celle-ci sera approuvée ou refusée par la personne responsable des stages : [Omnivox - Stages](#)
- 2) Les personnes étudiantes prennent connaissance de l'offre et, selon leurs intérêts, font application
- 3) L'entreprise sélectionne les candidats qu'elle désire rencontrer en entrevue et les convoque
- 4) L'entreprise détermine le ou les candidats qui répondent à leurs exigences et fait connaître leur décision au Service des stages ATE
- 5) L'entreprise ou la responsable des stages ATE informe les candidats de leur décision
- 6) L'entreprise signe l'entente de stage tripartite (personne étudiante, entreprise et Cégep)
- 7) L'entreprise assure l'accueil et l'intégration de la personne étudiante à la date prévue
- 8) L'entreprise accueille le coordonnateur de stage durant l'été pour évaluer l'intégration en stage et procède à l'évaluation finale de la personne étudiante
- 9) L'entreprise communique avec le coordonnateur ou la personne responsable des stages s'il y a un changement dans les modalités de stages (changement de tâches prévues initialement, modifications des heures, etc. ou s'il y a un problème avec la personne stagiaire)

Voici le **calendrier des opérations 2026** pour l'organisation des stages ATE.

Activités / personnes étudiantes / entreprises	Dates
Information et intention de participation	Février et mars 2026
Inscription-paiement et formation préparatoire	Mars 2026
Recherche de milieux / offres de stages	Février à fin avril 2026
Sélection et engagement	Mars à fin avril 2026
Déroulement des stages	25 mai au 21 août 2026
Remise des rapports et des évaluations	Fin-août 2026
Remise des attestations pour crédit d'impôt	Novembre 2026

- Pour plus d'**information** sur la **formule ATE** et sur le processus d'**offre de stage**, les entreprises intéressées à accueillir des stagiaires à la prochaine session d'été n'ont qu'à **communiquer avec la personne responsable des stages ATE** au (450) 742-6651, poste 2607 ou katherine.laquerrejoly@cegepst.qc.ca

Compétences des stagiaires par programmes :

- ✓ [Techniques de pharmacie](#)
- ✓ [Techniques de génie mécanique](#)
- ✓ [Techniques de l'informatique : développement d'applications Web et mobiles](#)
- ✓ [Environnement, hygiène et sécurité au travail](#)
- ✓ [Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle](#)
- ✓ [Techniques d'administration et gestion](#)
- ✓ [Techniques juridiques](#)

Mesures de soutien pour l'accueil d'une personne-étudiante en ATE

1) Crédit d'impôt provincial pour stage en milieu de travail

Cette mesure fiscale offerte par le Gouvernement du Québec soutient les entreprises offrant un stage en milieu de travail. Le salaire de l'étudiant, mais aussi celui de son superviseur sont des dépenses admissibles.

- ✓ Le salaire horaire jusqu'à concurrence de 21\$/h
- ✓ Le salaire horaire versé au superviseur en entreprise jusqu'à concurrence de 35\$/h
- ✓ Le stage doit être d'une durée minimale de 140 heures et d'une durée maximale de 32 semaines consécutives.

* Sont non-admissibles les organismes sans but lucratif tels que les CPE, ministères et municipalités. Pour plus d'informations et vérifier les conditions :

[Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu | Revenu Québec \(revenuquebec.ca\)](https://revenuquebec.ca/credit-d-impot-pour-stage-en-milieu-de-travail-etudiant-inscrit-a-temps-plein-dans-un-établissement-d-enseignement-reconnu)

2) Programme Accueillez un stagiaire

Cette subvention fédérale est offerte à toutes les entreprises du Québec. Possibilité d'aller chercher 50% du salaire brut de l'étudiant jusqu'à 5000\$, ou 70% pour les groupes sous-représentés. Cette subvention peut s'ajouter au crédit d'impôt provincial*. **L'entreprise doit rapidement prévenir la responsable des stages si elle souhaite bénéficier de cette subvention.**

Pour connaître tous les détails, visitez la [page Web](#) du programme.
Des questions ? Écrivez à l'adresse accueillez.un.stagiaire@fccq.ca

3) Programme AIT numérique - Apprentissage intégré au travail numérique

Subvention fédérale pouvant atteindre 50% du salaire jusqu'à 5000\$, ou 70% jusqu'à 7000\$ pour les étudiants sous-représentés. Peut s'ajouter au crédit d'impôt provincial. Quantité de subventions limitées**

Entreprises admissibles : OBNL ou entreprise qui fournit à un étudiant un poste de travail significatif comportant une composante numérique ou technologique.

[AIT Numérique - ICTC Programs | Programmes du CTIC \(smapply.ca\)](https://smapply.ca/programs/ictc-programs)

** Pour toutes les subventions fédérales, l'étudiant doit être résident permanent, réfugié ou citoyen.